11 Sep 2026 -16:23

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2026

Fixation du cadre juridique pour l’accès direct à la kinésithérapie

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal fixant un cadre légal pour l’accès à la kinésithérapie sans prescription.

Le projet détermine les conditions, critères de qualification et situations suivants :

- l’accès à la kinésithérapie sans prescription est limité au domaine musculosquelettique et réservé aux kinésithérapeutes répondant à des exigences de formation spécifiques et possèdent les compétences pour l'accès direct
- un processus par étapes doit être suivi sur la base duquel le kinésithérapeute décide si la situation est suffisamment sûre pour débuter le traitement
- le kinésithérapeute doit informer le médecin traitant, lorsqu'il est connu, quant au traitement kinésithérapeutique au début, pendant et à la fin du traitement
- un régime de renvoi temporaire vers un médecin est prévu afin de garantir la sécurité et la qualité des soins prodigués au patient
- le nombre de séances pour une même pathologie est limité à un maximum de sept par an
- le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement tient à jour une liste des kinésithérapeutes habilités à exercer la kinésithérapie sans prescription. Le kinésithérapeute fait connaître publiquement s’il est habilité à exercer dans le cadre de l’accès direct

Le projet est transmis pour avis au Conseil d’État.

Projet d’arrêté royal fixant les situations, les critères de qualification particuliers et les conditions dans lesquelles et selon lesquelles les kinésithérapeutes agréés peuvent exercer la kinésithérapie sans prescription

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be